

## **Les négociations avec les syndicats sur un aménagement du congé collectif dans le secteur de la construction ont échoué**

La crise sanitaire et la fermeture des chantiers et arrêt des activités entre le 18 mars et le 20 avril ont lourdement touché les entreprises du secteur de la construction et du génie civil. La perte moyenne du chiffre d'affaire pendant cette période s'élève à 60 pourcents. Les aides publiques, tel que le chômage partiel en faveur des salariés, ont en moyenne couvert seulement 50 pourcents des frais des entreprises pendant cette période étant donné le niveau d'investissement et l'utilisation relativement importante de capital (machines, matériaux, hangars, hall de production et de stockage, matériel roulant, etc.)

Les perspectives économiques tant sur les marchés publics que privés sont incertaines, la productivité de la filière se trouve amoindrie en raison de la présence du virus et on peut dire avec certitude que le combat pour la pérennité des entreprises et des emplois ne fait que commencer.

C'est dans ce contexte que les employeurs se sont vus contraints de négocier un aménagement du congé collectif, lequel aurait permis aux entreprises de profiter au maximum du temps restant de l'année pour rattraper du retard sur les chantiers, de générer du chiffre d'affaire et de permettre aux salariés, qui eux aussi ont eu un manque à gagner, de rattraper des pertes de salaires. La proposition étant, de déplacer les 3 semaines de congé du mois d'août dans l'année prochaine.

Pour les employeurs, il n'était jamais question de réduire les droits des salariés au congé de recreation. Vu qu'un report du congé collectif à l'année prochaine n'était pas une option pour les syndicats, les employeurs ont finalement été contraints à proposer la réduction de la période de congé collectif de 3 à 2 semaines en reportant une semaine de congé à 2021.

Les salariés ayant déjà effectué la réservation de leurs vacances se voyaient bien évidemment remboursés leurs frais de voyage.

Cette concession des employeurs par rapport à leur demande initiale n'a pas non plus trouvé l'accord des syndicats qui ont strictement refusé de prendre en compte la situation d'urgence dans laquelle les entreprises et leurs salariés se trouvent.

***« Les syndicats voulaient uniquement parler de congé, alors que le futur de nombreuses entreprises est en jeu et que le secteur, y compris les salariés, se voient confrontés à d'énormes défis. C'est une chance ratée et nous déplorons profondément l'attitude des représentants syndicaux. Cette année***

***exceptionnelle de crise aurait rendu nécessaire un effort de solidarité tant des entreprises que des syndicats soulignent les représentants de la Fédération des Artisans, de la Fédération du Génie Technique, de la Fédération des Entrepreneurs et du Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics».***

À la suite de l'échec des négociations, le congé collectif aura lieu comme prévu les trois premières semaines du mois d'août 2020 avec toutes les conséquences qui en découleront.

***Michel Reckinger***

*Président de la Fédération des Artisans*

***Marc Thein***

*Président de la Fédération du Génie Technique*

***Roland Kuhn***

*Président de la Fédération des Entreprises Luxembourgeoises de Construction et de Génie Civil*

***Jean-Marc Kieffer***

*Président du Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics*